

AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2020-09-17-00844 Référence de la demande : n°2020-00844-051-001

Dénomination du projet : Projet de conservation flore société Aranzadi

Lieu des opérations : -Départements : Hautes-Pyrénées Pyrénées-Atlantiques

Bénéficiaire : Société de sciences Aranzadi

MOTIVATION ou CONDITIONS

La demande émane d'un laboratoire scientifique de San Sebastian Pays Basque espagnol qui étudie l'histoire évolutive des plantes sur le massif pyrénéen et la diversité génétique de la flore à partir de feuilles récoltées sur 4 espèces du genre "androsace" dont deux protégées (*A. pyrenaica* et *A. cylindrica*) et sur *Petrocoptis pyrenaica* endémique protégée. Les prélèvements ne touchent que 2 individus de 6 populations, 10 individus de 7 populations et 10 individus de 1 seule population pour *Petrocoptis pyrenaica*.

Les prélèvements n'entraînent pas la destruction des individus mais se limitent à des parties tige et feuille.

En conséquence un avis favorable est apporté à cette demande sous réserve que les prélèvements soient effectués sous le contrôle du CBN Pyrénées et avec les autorisations de prélèvement dans les espaces protégés.

Les résultats des recherches sont à envoyer au CBN précité.

MOTIVATION ou CONDITIONS

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :
Nom et prénom du délégataire : Michel METAIS

AVIS : Favorable []

Favorable sous conditions []

Défavorable []

Fait le : 2 février 2021

Signature :

